

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00248

**CHARTRE DE COOPÉRATION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS -
ASSOCIATION « REGARDS ET MOUVEMENTS » 2024/2027**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240024810

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS - ASSOCIATION « REGARDS ET MOUVEMENTS » 2024/2027

Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle soutien depuis 3 ans l'association « Regards et Mouvements » pour des projets artistiques d'envergure diffusés sur le territoire Métropolitain. En effet le projet « superstrat-parcours d'expériences artistiques » mené par l'association est dédié à la production d'œuvres contemporaines et à leur diffusion, à la rencontre avec les publics et à la formation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant, à la croisée du cirque, de la danse, des arts de la rue, de la marionnette et du théâtre.

L'association « Regards et Mouvements » a proposé à Saint-Etienne Métropole de faire partie des partenaires signataires de sa future convention d'objectifs qui est rédigées pour 4 ans.

Les signataires déjà identifiés sont : l'Etat, le Département de la Loire et Loire Forez Agglomération. Pour la convention 2024/2027 les signataires supplémentaires sont : le Département de la Haute-Loire, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.

L'objectif principal de l'association est d'être au service des professionnels et de concourir au développement culturel de son territoire.

Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la charte de coopération culturelle, souhaite être signataire de la convention d'objectifs de l'association qui est un enjeu majeur pour le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle sur la Métropole.

Dans cette convention d'objectifs la Métropole s'engage également à attribuer une subvention dont le montant sera fixé chaque année en fonction des projets développés sur le territoire Métropolitain.

Chaque année une fois le projet validé et le montant de la subvention fixé (sous réserve des budgets disponibles), une convention financière sera votée et Bureau Métropolitain.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est fixé à 15 000 euros.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve au titre de l'année 2024 l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association « Regards et Mouvements » pour son projet « superstrat-parcours d'expériences artistiques » ;**

- approuve la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Regards et Mouvements » et Saint-Etienne Métropole et les autres signataires institutionnels ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Regards et Mouvements » et Saint-Etienne Métropole et les autres signataires institutionnels.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE